

Conseil d'administration Centre socioculturel APTAHR
Lundi 16 Février 2026, 18h15
Salle des Fêtes, Origny-en-Thiérache
Compte rendu

APTAHR



Etaient présents

Cendrine BIZINE, Jean-Bernard LACHAMBRE, Guénaël HALLART, Christian VIEVILLE, Roselyne LHOT-WAUTIER, Céline LAVENANT, Carine VAN DER SYPT, Bernard GREHANT, Pascale VALLERAND, Christiane PINCKERS, Sylviane OBJOIS, Mélanie NICOLAS, Charles KLOPPENBURG, Jean-Marc LACAILLE, Olivier LAVENANT, Pascal LECERF, Claude NOIRON, Thierry PLISSON, Patrick CHARLIER, Thierry DOLLE, Yves FERTIL, Valérie COMBLEZ, Jean-Philippe REFFRAY

Etaient excusés ayant donnée pouvoir

Jérôme COUSTENOBLE, Françoise MANDRON, Jean-François PALMER, Jean-Jacques THOMAS

Etaient excusés

Isabelle ELOIRE, Gilberte POCHON, Eric RYELANDT, Valentin VIEVILLE

Le nombre de voix délibératives, pouvoir compris, s'élèvent à 24.

Ordre du jour

- Vote du PV du Conseil d'Administration du 11/12/2025
- Clôture des comptes 2024
- Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024
- Point de situation
- Budget prévisionnel 2026
- Questions diverses

Claude Noiron souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres et les remercie pour leur présence. Il remercie Mme le Maire d'Origny-en-Thiérache pour son accueil chaleureux et la mise à disposition de la salle des fêtes de la commune. Il indique que cette réunion du Conseil d'Administration de l'APTAHR a pour objectif principal de présenter et valider les comptes de l'année 2024, avec un retard exceptionnel de 8 mois par rapport au calendrier habituel. En effet, il est demandé aux associations d'effectuer leur Assemblée Générale Ordinaire avant le 30 juin.

Ce retard est exceptionnel et est principalement dû à la situation organisationnelle difficile traversée par l'association en 2025 avec la succession de 3 directeurs, M Reffray ayant décidé de ne pas renouveler sa période d'essai pour des

raisons personnelles, notamment liées à sa santé. Son départ est prévu pour le 10 mars 2026. Ce retard découle également du départ de trois animateurs : la coordinatrice famille, l'animateur de projet, ainsi que la référente famille recrutée en octobre, qui a finalement choisi de ne pas poursuivre sa période d'essai à la suite de son recrutement au Conseil départemental des Ardennes.

L'année 2025 a été particulièrement éprouvante. À ce titre, M. Noiron adresse ses sincères remerciements à l'ensemble des bénévoles pour leur présence constante, leur soutien, ainsi que la qualité de leurs conseils. Il exprime également sa reconnaissance envers les salariés, qui ont su assurer la continuité des activités, maintenu l'engagement de l'association et fait preuve d'une forte mobilisation dans un contexte difficile. Ce retard a engendré des difficultés dans les démarches de recherche et de demande de financements, le bilan comptable N-1 figurant parmi les pièces justificatives requises par les partenaires. L'association remercie les financeurs pour leur compréhension et pour les délais accordés. Une mention particulière est adressée à la CAF, principal financeur, pour son soutien et sa bienveillance face à la situation.

M Noiron propose l'assemblée le vote du PV du conseil d'administration du 11 décembre 2025

VOTE
Adoption à l'unanimité

Clôture des comptes 2024:

Présentation des comptes par le Président :

- Total des produits : 654 545,31 €
- Total des charges : 618 477,34 €
- Excédent de recettes : 36 068,97 €

M. Reffray indique que l'excédent constaté s'explique principalement par une diminution de la masse salariale d'environ 50 000 €.

Il est également relevé une augmentation des produits de subventions à hauteur de 100 000 €, notamment au titre des prestations de service de la CAF et du Conseil départemental.

Par ailleurs, une baisse d'environ 50 000 € des ventes de produits est observée.

Enfin, il est précisé que le budget réalisé en 2024 est inférieur à celui de 2023.

M. Noiron anticipe un déficit pour 2025 qui devra être compensé par l'excédent 2024.

Le commissaire aux comptes, M. Fertil, indique qu'il est présent ici ce soir en tant qu'observateur mais confirme cependant que les comptes sont tardifs mais réguliers et qu'il délivrera une certification sans réserve.

Il est précisé que cet arrêté tardif des comptes revêt un caractère strictement exceptionnel et qu'il devra, à l'avenir, intervenir dans le respect des obligations légales et statutaires. Cette régularité est indispensable pour sécuriser les

subventions, faciliter le renouvellement des conventions et garantir à l'association une communication transparente auprès des financeurs.

M. Noiron propose à l'assemblée d'arrêter les comptes de l'exercice 2024.

VOTE
Adoption à l'unanimité

M. Noiron propose à l'assemblée d'affecter l'excédent de l'exercice 2024 au compte : Report à nouveau.

VOTE
Adoption à l'unanimité

Echange avec l'assemblée

*Quelle est la raison principale de ce retard pour l'Assemblée Générale Ordinaire 2024 ?
Ce retard s'explique principalement par les changements successifs de direction, qui ont fragilisé l'organisation interne de la structure.*

Malgré le turn-over et les difficultés traversées, nous avons été agréablement surpris de constater qu'au niveau opérationnel, rien ne s'est réellement vu ni ressenti. Si je prends l'exemple des accueils de loisirs, tout s'est parfaitement bien déroulé. Cela montre que l'équipe dispose de solides capacités et compétences, qui ont permis de maintenir les activités à flot et d'assurer la continuité du service.

Cela étant dit, nous avons besoin d'un véritable pilotage pour pouvoir avancer et développer la structure. Les salariés font part de leurs préoccupations, en particulier sur le renouvellement des subventions et les appels à projets. Même si les équipes travaillent ensemble et montent de nouveaux projets, plusieurs demandes ont été refusées par les financeurs.

Il est vrai que la situation n'est ni simple ni confortable. Toutefois, même si le budget a été voté avec du retard, cela nous permet encore de déposer des dossiers dans le cadre des appels à projets. La Fédération des centres sociaux des Pays Picards est présente pour accompagner le CSC APTAHR et soutenir son équipe dans cette démarche.

Une convention a également été signée avec Mme Catherine Roi, qui était déjà intervenue en début d'année 2024 pour nous accompagner à la suite du départ de Fabien Cartigny. Elle sera présente une à deux journées par semaine, voir davantage si nécessaire, afin d'assurer une mission de pilotage transitoire.

Une offre d'emploi a été publiée pour le recrutement d'un(e) directeur(ice), ainsi que d'un(e) référent(e) famille. Nous sommes conscients des difficultés de recrutement dans le secteur associatif, en particulier sur le territoire de la Thiérache. À ce stade, il est donc difficile d'estimer les délais nécessaires. L'objectif reste néanmoins de procéder au recrutement dans les meilleurs délais, avec l'appui de Mme. Roi pour assurer le suivi durant cette période.

En ce qui concerne d'éventuels recrutements supplémentaires, il n'est pas envisagé, pour le moment, de renforcer l'équipe d'animation. En cas de besoins spécifiques pour certaines actions, nous ferons appel à des prestataires externes, comme par exemple Brice Pelletier Animation, qui est déjà intervenu à plusieurs reprises des animations sportives du secteur seniors.

*L'année 2026 revêt une importance particulière, puisqu'elle précède le renouvellement du projet social prévu en 2027.
Le projet social actuellement en cours demeure valable pour 2026 et repose sur des bases solides.*

Le Pact Sambre Avesnois Thiérache possède un volet culture et santé que le CSc APTAHR pourrait peut-être mobiliser ?

À ce jour, aucun projet n'a été déposé sur ce Pact, mais cela a déjà été le cas pour des initiatives comme Les Nutrichèques ou La T@mbouille.

Il convient de rappeler que le CSc APTAHR bénéficie de peu de financements et de soutien sur le territoire, ce qui le rend relativement autonome. Néanmoins, un appui politique reste important, et il serait souhaitable que les élus n'hésitent pas à reconnaître et valoriser le bon travail accompli par le CSc APTAHR au service des habitants.

Prochainement, l'un des enjeux majeurs pour le CSc APTAHR, comme pour l'ensemble des associations, sera de faire évoluer son modèle socio-économique. Les prochaines échéances électorales auront un impact sur les communes et les intercommunalités, impliquant de nouvelles dynamiques et la construction d'alliances entre acteurs du territoire.

Il est rappelé que le CSc APTAHR demeure un centre socioculturel engagé au service des habitants et du territoire. Les années à venir s'annoncent néanmoins complexes, notamment au regard de la nouvelle circulaire de la CNAF et du contexte lié aux futures élections nationales. Nous espérons de voir une stabilisation de la situation à l'issue de 2027.

Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024:

M. Noiron informe l'assemblée que la réunion se tiendra le lundi 2 mars à 18h15, à la salle des fêtes de Martigny, dont la municipalité est remerciée.

Exceptionnellement, les convocations seront adressées par mail dès le lendemain.

Le délai statutaire de 15 jours ne pouvant être appliqué, il est porté à 14 jours.

Point de situation :

Plusieurs bilans doivent être finalisés par M. Reffray avant son départ :

- Bilan Efficience relatif à un organisme de formations autour du numérique d'un montant de 15 000.00€ sur la période 2024-2026 ;
- FSE (2023 à 2025), les bilans 2023 et 2024, précédemment déposés par Mme Nicolas, ont fait l'objet de demandes de réajustement. Pour 2025, l'association ne sera malheureusement pas éligible, notamment en

raison du départ de la coordinatrice famille et de l'animateur projet, ayant entraîné un manque de production ;

- plusieurs bilans de prestations de service CAF, dont la PS AGC ACF ;
- Bilan Conférence des financeurs pour le secteur seniors ;
- 3 bilans MSA (Nutrichèques, permanences numériques, Adoréseaux) ;
- Le bilan ARS ;
- Le bilan Les Nutrichèques de la DREETS qui sera réalisé par Mme. Roi ;

Des dépôts de dossiers sont également à réaliser :

- Trois dossiers FPT (Fonds Publics et Territoires) sur le secteur jeunesse ;
- Deux dossiers FONJEP ;
- Dossier prévisionnel ARS 2026 qui sera élaboré par Mme. Roi ;
- FDVA ;

Budget prévisionnel 2026 :

M. Noiron indique que nous sommes encore en attente de réponse pour début mars, il sera donc présenté prochainement en Assemblée Générale.

Saint Michel le 18/02/2026

Le Secrétaire

Olivier Lavenant



Le Président

Claude Noiron

Le Président

Claude NOIRON

